



A. & L. GENOT
320, Avenue du Prado
BP 225
13268 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 88 67 67 00
Télécopie : +33 (0)4 88 67 67 68
Site internet : www.kpmg.fr

Association Les Chantiers du Pays Martégal

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006
Association Les Chantiers du Pays Martégal
Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île
13500 Martigues

Ce rapport contient 10 pages

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat aux
comptes à directoire et conseil
de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'ordre
à Marseille sous le n°10.0000187-01
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
d'Aix en Provence

Siège social:
A. & L. Genot
320, Avenue du Prado
BP 225 - 13268 Marseille Cedex 08
Capital: 303 000 €
Code APE 741 C
305036386 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 15 30 50 36 386

Association Les Chantiers du Pays Martégal

Siège social : Place du Docteur Granier - Quartier de l'Ile - 13500 Martigues

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Les Chantiers du Pays Martégal, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



N° 58

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note A de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et à la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et en l'absence d'un dispositif suffisamment élaboré de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimés adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 13 juin 2007

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A.



Alain L. GENOT
Président du Directoire

ASSOCIATION CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL
BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

LIBELLE	ACTIF				PASSIF		
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT PROVISION	VALEUR NETTE AU 31/12/2006	EXERCICE AU 31/12/2005	LIBELLE.	VALEUR NETTE AU 31/12/2006	EXERCICE AU 31/12/2005
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	FONDS PROPRES		
Immobilisations corporelles	13 594.68	9 238.43	4 356.25	8 887.36	Réserves	0.00	0.00
Immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	Report à nouveau	781.44	0.00
TOTAL 1	13 594.68	9 238.43	4 356.25	8 887.36	Résultat de l'exercice	-28 213.58	781.44
ACTIF CIRCULANT					AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Stock de marchandises	0.00		0.00	0.00	Provisions réglementées	0.00	0.00
Fournisseurs avances et acomptes	24.52		24.52	1 223.27	Subventions investissement non renouvelables	33 681.00	30 263.00
Clients et comptes rattachés	6 000.00		6 000.00	1 900.00	TOTAL 1	6 248.86	31 044.44
Créances fiscales et sociales	1 288.98		1 288.98	215.90	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
Autres créances	220 685.96	0.00	220 685.96	151 932.38	Provisions pour risques	0.00	0.00
Disponibilité	18 044.68		18 044.68	0.00	Provisions pour charges d'exploitation	0.00	3 999.59
TOTAL 2	246 044.14	0.00	246 044.14	155 271.55	TOTAL 2	0.00	3 999.59
COMPTES A REGULARISER					FONDS DEDIES		
Charges constatées d'avance	17.06		17.06	22.30	- sur subvention fonctionnement	0.00	0.00
Charges à étaler	0.00	0.00	0.00	0.00	-sur autres ressources	0.00	0.00
TOTAL 3	17.06	0.00	17.06	22.30	TOTAL 3	0.00	0.00
					DETTES FINANCIERES		
					Dettes financières	0.00	598.36
					Dépôts de garantie reçus	0.00	0.00
					TOTAL 4	0.00	598.36
					DETTES D'EXPLOITATION		
					Avances et acomptes reçus	923.80	0.00
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 486.65	20 687.52
					Dettes fiscales et sociales	189 365.50	86 486.69
					Autres dettes	7 517.64	11 364.61
					TOTAL 6	232 293.59	118 538.32
					COMPTES DE REGULARISATION		
					Produits constatés d'avance	11 875.00	10 000.00
TOTAL ACTIF	259 655.88	9 238.43	250 417.45	164 181.21	TOTAL PASSIF	250 417.45	164 181.21

[Signature]

ASSOCIATION CHANTIERSI DU PAYS MARTEGAL
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

LIBELLE	DU 01/01/2006 AU 31/12/2006		2005
	PAR POSTE	PAR NATURE	PAR NATURE
PRODUITS D'EXPLOITATION		943 613.90	507 098.11
Production vendue de biens et services	37 893.49		
Production immobilisee	0.00		
Subvention d'exploitation	900 002.07		
Reprises sur provision et transfert de de charges	5 718.34		
Autres produits de gestion	0.00		
CHARGES D'EXPLOITATION		962 639.88	505 147.48
Achats sur stock en cours			
Variation de stock			
Achats autres approvisionnements	0.00		
Autres achats et charges externes	42 385.32		
Impots et taxes et versements assimilés	18 958.00		
Salaires et traitements	0.00		
Charges sociales	717 810.96		
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	169 204.49		
Autres charges	4 531.11		
	9 750.00		
RESULTAT D'EXPLOITATION		-19 025.98	1 950.63
PRODUITS FINANCIERS		0.00	
Autres interets et produits			
CHARGES FINANCIERES		449.49	560.99
Interets et charges	449.49		560.99
RESULTAT FINANCIER		-449.49	-560.99
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-19 475.47	1 389.64
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0.00	0.00
Subvention recue	0.00		
Produits sur exercices anterieurs	0.00		
Quote part subvention viré au résultat	0.00		
Reprises sur provisions	0.00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		8 738.11	608.20
Charges de gestion courante	8 738.11		
Cout de cessions			
Dotations exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-8 738.11	-608.20
TOTAL DES PRODUITS		943 613.90	507 098.11
TOTAL DES CHARGES		971 827.48	506 316.67
RESULTAT NET COMPTABLE		-28 213.58	781.44

N/N
58

A . REGLES ET METHODES COMPTABLES

Elles répondent aux principes généraux de nouveaux états comptables:

- principe de continuité d'exploitation
- principe d'indépendance des exercices

Les Comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

A1- Méthode d'évaluation

La méthode retenue est celle des coûts historiques d'acquisition ou de production .

A2- Calcul des Amortissements et Provisions

A2.1. Les Amortissements

Tous les biens sont amortis selon le principe de l'amortissement linéaire..

Leur durée est de 3 ans.

A2.2. Les Provisions

- Pour les congés payés :
elles sont conformes à la réglementation (droit au titre des périodes de références)
- Les provisions pour créances douteuses et débiteurs divers résultent d'une étude au cas par cas .

A2.3 Les Engagements

Ils correspondent à la part des subventions de fonctionnement n'ayant pu être utilisée en totalité.

A3- Information pour donner l'image fidèle

L'effectif de l'Association, à la clôture de l'exercice, est de 61 salariés, 10 contrats à durée indéterminée et 51 contrats à durée déterminée.

Aucun dirigeant de l'Association ne perçoit une rémunération à quel titre que se soit

La Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre met à disposition à titre gratuit les locaux.

MM
SF

B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

B1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

NATURE	01/01/2006	augmentation	diminution	AU 31/12/2006
Immobilisations incorporelles				
frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
logiciels informatiques	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles				
matériel et mobilier divers	13 594.68	0.00	0.00	13 594.68
matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations financières				
prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
cautions	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	13 594.68	0.00	0.00	13 594.68

B2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

NATURE	AU 01/01/2006	dotation	reprise	AU 31/12/2006
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	4 707.32	4 531.11	0.00	9 238.43
TOTAL	4 707.32	4 531.11	0.00	9 238.43

B3 ETAT DES PROVISIONS

NATURE	AU 01/01/2006	dotation	reprise	AU 31/12/2006
Pour charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour risques	3 999.59	0.00	3 999.59	0.00
Pour immobilisation financière	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour créances douteuses	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour débiteur divers	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	3 999.59	0.00	3 999.59	0.00

12/12/06
SP

B4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

NATURE	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS 1 AN
ETAT DES CREANCES			
Sur fournisseurs avances	24.52	24.52	
Sur clients	6 000.00	6 000.00	
Etat -charges sociales	0.00	0.00	
Débiteurs divers			
avance sur salaire	1 288.98	1 288.98	
Subventions collectivités	219 462.69	219 462.69	
autres débiteurs	1 223.27	1 223.27	
charges constatées d'avance	17.06	17.06	
TOTAL 1	228 016.52	228 016.52	0.00
ETAT DES DETTES			
Découvert bancaire	0.00	0.00	
Dépôts et cautions reçus	0.00	0.00	
Avances et acomptes reçus	923.80	923.80	
Fournisseurs et comptes rattachés			
sur immobilisations	13 594.68	13 594.68	
sur effets a payer	0.00	0.00	
sur biens et services	18 141.17	18 141.17	
sur factures non parvenues	2 750.80	2 750.80	
Personnel rémunération due	0.00	0.00	
Personnel congés payés	21 872.59	21 872.59	
Personnel autres charges	138 235.28	138 235.28	
Sécurité sociale et autres sur congés payés	10 117.93	10 117.93	0.00
Etat -T.V.A.	0.00	0.00	
Etat - impôts société	0.00	0.00	
Etat-autres impôts	19 139.70	19 139.70	
Dettes d'exploitation associés			
autres dettes	7 517.64	7 517.64	
Produits constatés d'avance	11 875.00	11 875.00	
TOTAL 2	244 168.59	244 168.59	0.00
TOT DETTES	244 168.59		
TOT CREANCES	228 016.52		

Handwritten initials: MN 58

**B . COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU
COMPTE DE RESULTAT :**

B5 - Charges à payer et Produits à recevoir

B5.1 -Charges à payer : 52 543.89 Euros

Elles sont d'exploitation pour 1 413.67 €, fiscales pour 19 139.70 €, et au titre des congés payés pour 31 990.52 € .

B5.2 -Produits à recevoir : 1 344.83.Euros

Ils sont d'exploitation pour 1 344.83 €

B6 - Charges et Produits constatés d'avance

B6.1. Charges constatées d'avance : 17.06 Euros

Elles sont d'exploitation et correspondent à des charges payées avant le terme de l'exercice, pour des activités à réaliser sur l'exercice comptable 2007.

B6.2. Produits constatés d'avance : 11 875.00 Euros

Ils sont d'exploitation et correspondent et correspondent aux subventions obtenues dans le cadre d'action se déroulant sur plusieurs exercices comptables .

12/15

C . ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

C12- Droits Individuels à la Formation :

Le cumul des droits acquis par les salariés au 31 Décembre 2006 correspond à un volume de 165 Heures «formation»

C13- Engagements pris en matière de retraite :

Engagements Retraite	Provisionné	Non Provisionné	Total
I. D. R		795 €	795 €

Les hypothèses retenues :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié,
- Le coefficient d'évolution des salaires est de 2%,
- Le taux d'actualisation est de 4,48%,
- Le turn over est faible,
- L'âge de départ à la retraite est de 60 ans,
- Le taux de charges sociales est de 43%.

D . AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIS :

D14- Autres elements significatifs :

L'exercice comptable 2005 se compose de 18 mois, celui de 2006 étant un exercice de 12 mois.

L'exercice comptable 2006 a développé une activité « snack-buvette » dont la date d'ouverture a eu lieu en juin 2006.

MS
SP



A. & L. GENOT
320, Avenue du Prado
BP 225
13268 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 88 67 67 00
Télécopie : +33 (0)4 88 67 67 68
Site internet : www.kpmg.fr

Association Les Chantiers du Pays Martégal

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2006
Association Les Chantiers du Pays Martégal
Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île
13500 Martigues

Ce rapport contient 3 pages

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat aux
comptes à directeur et conseil
de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'ordre
à Marseille sous le n°10.0000187-01
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes

Siège social:
A. & L. Genot
320, Avenue du Prado
BP 225 - 13268 Marseille Cedex 08
Capital: 303 000 €
Code APE 741 C
305036386 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne

ND
SP



A. & L. GENOT
320, Avenue du Prado
BP 225
13268 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 88 67 67 00
Télécopie : +33 (0)4 88 67 67 68
Site internet : www.kpmg.fr

Association Les Chantiers du Pays Martégal

Siège social : Place du Docteur Granier - Quartier de l'Ile - 13500 Martigues

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2006

A l'assemblée générale de l'association Les Chantiers du Pays Martégal,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec l'Association pour l'Insertion et l'Emploi du Pays Martégal - APIE

Convention d'avance de trésorerie:

- Nature et objet :

En date du 10 janvier 2005, une convention d'avance de trésorerie a été signée avec l'Association pour l'Insertion et l'Emploi du Pays Martégal. Elle prévoit une avance d'un montant maximum de 50 000 €, remboursable au plus tard le 31 mai 2005. Cette convention a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2006.

L'avance de trésorerie est rémunérée au taux d'intérêt légal.

- Modalités :

Au 31 décembre 2006, l'avance en compte courant s'élève à 3 200 € et a poursuivi ses effets au delà du 31 décembre 2006.

Au titre de l'exercice 2006, l'avance a été rémunérée au taux de 2,11% et l'association a enregistré une charge financière d'un montant de 68 €.

Marseille, le 13 juin 2007

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A



Alain L. GENOT
Président du Directoire